

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE



COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 25 MARS 2026



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE**

Le Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc de Maisons-Laffitte s'est réuni le 25 mars 2026 à 20h30, dans la salle Raymond WAGREZ, au siège de l'association, sous la présidence de Monsieur François LEJEALLE, président.

PRÉSENTS :

Membres du Conseil

François LEJEALLE (président)
Pierre LIEBAERT (vice-président)

Patricia BUTEL (syndic)
Jean-Jacques CHIOZZI (syndic)
Jean-Michel DEBRAT (syndic suppléant)
Frédéric DELMAS (syndic)
Sabine MARNIQUET (syndic)
Natacha MONNET (syndic)
Nathalie PASSEDOUET (syndic)
Jean-Luc POTTIER (syndic)
Philippe TROUKENS (syndic)

REPRÉSENTÉS :

Frédéric CERTAIN (syndic) représenté par Sabine MARNIQUET
Jean-Luc GAYET (syndic) représenté par François LEJEALLE

EXCUSÉ:

Sophie YOLDJOGLOU (syndic suppléant)



Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, Monsieur François LEJEALLE déclare la séance ouverte à 20h35.

APPROBATION DU PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

François LEJEALLE porte au vote le projet de compte rendu de la réunion du Conseil syndical du 28 janvier 2026, tel qu'il a été transmis avec l'ordre du jour.

Le compte rendu du Conseil syndical du 28 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

I. BUDGET-FINANCES - Pierre LIEBAERT

1.1 Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Depuis 2024, l'ASA a voté le passage au Compte financier unique (CFU) pour les comptes 2024.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU 2025 est accompagné du rapport financier, annexé à la délibération.

L'exécution du budget de l'exercice 2025 est arrêtée à la somme de :

- 2 634 950,90 € en recettes
- 2 655 756,64 € en dépenses

Les réalisations de la **section de fonctionnement** s'élèvent à :

- 2 008 201,33 € en recettes,
- 1 661 823,32 € en dépenses

Ce qui dégage ***un résultat excédentaire de 346 378,01 €.***

En section d'investissement,

- Les recettes réalisées s'établissent à 626 749,57 €
- Les dépenses sont de 993 933,32 €

Soit ***un résultat déficitaire de la section de - 367 183,75 €.***



Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2025
Fonctionnement	2 008 201,33 €	1 661 823,32 €	+ 346 378,01 €
Investissement	626 749,57 €	993 933,32 €	- 367 183,75 €
Total	2 634 950,90 €	2 655 756,64 €	- 20 805,74 €

A noter que ces résultats ne prennent pas en compte les restes à réaliser de la section d'investissement qui font apparaître un excédent de 158 348,39 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés de 402 488,56 €, des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses de 93 120,51 € et en recettes de 251 468,90 €, le résultat cumulé est excédentaire de 540 031,21 €.

Section	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat cumulé
Fonctionnement	384 749,57 €	- 384 749,57 €	+ 346 378,01 €	+ 346 378,01 €		+ 346 378,01 €
Investissement	402 488,56 €		- 367 183,75 €	+ 35 304,81 €	+158 348,39 €	+ 193 653,20 €
Total	787 238,13 €	384 749,57 €	- 20 805,74 €	+ 381 682,82 €	+158 348,39 €	+ 540 031,21 €

Il est proposé au Conseil :

- D'approuver le compte financier unique 2025 de l'ASA
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents constituant le compte financier unique 2025

Le Conseil syndical approuve, à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2025 tel que présenté et autorise le président à signer l'ensemble des documents constituant le compte financier unique 2025

1.2 Affectation des résultats 2025

Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2025, il est proposé au Conseil de voter l'affectation des résultats de la manière suivante :

- Affectation du résultat 2025 de la section de fonctionnement 346 378,01 € à la section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».
- Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté excédentaire) : 35 304,81 €

Le Conseil vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'exercice 2025 telle que proposée.



1.3 Informations relatives du budget 2026

Le budget primitif 2026 a été voté en début d'année sur la base des éléments et informations connus à cette date.

Deux éléments défavorables doivent aujourd'hui être portés à la connaissance du Conseil :

- La subvention accordée par la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France pour phase 3 de la restauration des Caves du Nord sera finalement limitée à 50 % du montant des travaux subventionnables, alors que le budget primitif 2026 avait été construit sur une hypothèse de financement à hauteur de 60 % (taux de subvention de la phase 2).
- La répartition de l'enveloppe entre tous les propriétaires est impactée par un évènement exceptionnel et extérieur à l'ASP. En 2025, l'ancienne municipalité a demandé et obtenu du Trésor Public la révision à la baisse de la valorisation du revenu foncier des tribunes de l'hippodrome considérant que cet équipement devait bénéficier d'un statut particulier.

Suite à cette révision le montant de la redevance à payer par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) propriétaire des tribunes baisse de 70 443 € en 2026 s'établissant à 4 059 € versus 74 481€ l'année précédente.

En conséquence, le montant de la redevance répartie sur la totalité des autres associés propriétaires est majorée de 70 443 € soit en moyenne de 4,38% qui s'ajoutent à l'augmentation de 1% prévue au budget.

C'est la raison pour laquelle chaque propriétaire subit en 2026, une augmentation de l'ordre de 5,5 % de sa redevance avec des différences en fonction de sa situation personnelle.

II. ADMINISTRATION GENERALE / SECURITE / JURIDIQUE – Jean-Michel DEBRAT

III. COMMUNICATION – Jean-Luc GAYET

IV. ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE – Philippe TROUKENS



V. HIPPIQUE – Jean-Jacques CHIOZZI

5.1 Rond de longe au Rond Boileau

Depuis la nouvelle organisation des chevaux de sport, les cavaliers du Jumping ne disposaient plus de rond de longe, ceux de la Carrière Molière et du Rond Racine étant désormais privatisés.

Dans ce contexte, le Jumping a proposé à l'ASP la création d'un nouveau rond de longe dans le Rond Boileau, par courrier de son vice-président, Monsieur Marc Berrut.

Le Conseil prend acte de la réalisation de cet aménagement et remercie Ludovic RIBEIRO, son équipe ainsi que les employés du Jumping pour leur efficacité et la qualité des travaux réalisés. Il est souligné que cet équipement, facilement accessible, a pu être créé sans qu'aucun arbre ne soit abattu, ce qui apporte entière satisfaction.

5.2 Prix de l'ASP

S'agissant du Prix de l'ASP, la nouvelle organisation des chevaux de sport ne permet plus au Jumping d'organiser des épreuves de Concours de Saut d'Obstacles (CSO) sur la carrière Molière. En conséquence, l'épreuve initialement programmée le 28 mars 2026 a été annulée.

Par ailleurs, une nouvelle association, « Event Ride Aréna », issue de l'ancien Comité du Jumping, a proposé de reprendre l'organisation de cette épreuve à la même date. L'ASP a indiqué ne pas être opposée au projet mais a proposé, pour des raisons d'organisation interne, d'envisager un report à une date ultérieure éventuellement à l'automne.

5.3 Course d'endurance

Les représentants de l'association « Raid des Dames » ont été reçus le 9 septembre dernier afin de présenter un projet de concours international d'endurance dans le Parc et la forêt.

Le 19 mars 2026, la Ville a informé l'ASP, d'un autre projet de course d'endurance porté par Madame Estelle Trahard, prévu le 31 mai 2026 dans le Parc et la forêt.

Au regard de ces différentes initiatives, il est proposé d'organiser une réunion de la Commission Hippique avec la Ville afin d'étudier les projets, les parcours envisagés et les conditions d'organisation, avant toute prise de décision.

La commission hippique se déclare, à ce stade, favorable à l'organisation de ces épreuves hippiques. À l'issue des échanges et de la décision qui sera arrêtée, contact sera pris avec les organisateurs concernés.



VI. URBANISME

VII. VOIRIE ET CIRCULATION

7.2 Avenue De Dresde en sens unique

Le Conseil est informé de la mise en sens unique de l'avenue de Dresde. Cette modification est susceptible d'engendrer des difficultés de circulation dans ce secteur du Parc.

Ce point fera l'objet d'échanges avec la Ville afin d'en évaluer les conséquences et les éventuels ajustements à envisager.

DIVERS

Le Président félicite Madame Patricia Butel pour son élection en qualité de conseillère municipale à l'issue des dernières élections municipales et prend acte de sa démission de ses fonctions de membre du Conseil de l'ASP.

Il tient à la remercier pour son implication, sa gentillesse, sa participation active aux travaux du Conseil ainsi que pour la qualité des échanges.

En conséquence, Madame Sophie Yoldjoglou, première suppléante, devient membre titulaire du Conseil syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47.

PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 20 mai 2026 à 20h30.

Le président

François LEJEALLE